



D.2024.04.03.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.1 - Ligne 67- Aménagement de la Route Métropolitaine 50 et facilitations et circulation des bus-avenue du Marquisat et chemin de Ramelet-Moundi à Tournefeuille - avenue de Grynfolgel à Toulouse : Approbation du programme.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

1. Les objectifs et le périmètre de l'opération

La route métropolitaine M50 est un axe majeur de distribution à l'échelle de la commune de Tournefeuille et de l'ouest du territoire toulousain, fortement congestionnée en particulier aux heures de pointe du matin et du soir et confrontée à des problèmes de discontinuités et de non-conformité des aménagements piétons et cycles existants.

La ligne 67 qui emprunte cet axe pour desservir les communes de Toulouse, Tournefeuille et Plaisance-du-Touch souffre d'irrégularité de son temps de parcours.

Toulouse Métropole, collectivité compétente en matière de voirie et d'aménagement d'espaces publics sur les communes de Tournefeuille et Toulouse, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la route métropolitaine 50 au niveau des axes suivants :

- L'avenue du Marquisat entre la rue Berthelot et le rond-point Henry Dunant (M50, commune de Tournefeuille),
- Le rond-point Henry Dunant (M50, commune de Tournefeuille),
- Le Chemin de Ramelet Moundi entre le rond-point Henry Dunant et le giratoire du Pirac (M50, communes de Tournefeuille et de Toulouse),
- Le giratoire du Pirac (M50, communes de Tournefeuille et de Toulouse),
- L'avenue du Docteur Maurice Grynfolgel en approche du giratoire du Pirac (commune de Toulouse).

Les travaux d'aménagement de la M50 sur la commune de Tournefeuille permettront :

- D'assurer la régularité du service des bus et de diminuer leur temps de parcours,
- De rendre les aménagements pour les modes actifs plus sécuritaire en séparant les piétons et les cycles,
- De favoriser et inciter le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun, la marche et le vélo.
- D'accompagner les projets urbains de la commune de Tournefeuille (reconversion du site de la SOCAMIL et d'aménagements des quartiers Petite république et Pirac).

2. Le programme de facilitations bus

Le périmètre des travaux s'étend sur l'avenue du Marquisat et le chemin de Ramelet Moundi à Tournefeuille ainsi que sur l'avenue Grynfolgel à Toulouse. Le programme, préparé conjointement avec les services de Toulouse Métropole, la commune de Tournefeuille et Tisséo Collectivités prend en compte les projets d'aménagements urbains et de circulation piétonne et cycle, des facilitations pour la circulation des bus et la mise en accessibilité des arrêts.

Ce projet d'aménagement est divisé en deux phases :

- 1ère phase des travaux : Avenue du Marquisat et Avenue du Docteur Maurice Grynfolgel, prévus à partir de 2024 pour une durée prévisionnelle de 24 mois ;
- 2ème phase des travaux : Chemin de Ramelet Moundi, prévus une fois les travaux de l'Avenue du Marquisat terminés, soit à partir de 2027 pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

Le programme des travaux pour les facilitations de circulations des bus prévoit en particulier :

Sur la section de l'avenue du Marquisat entre et le rond-point Serment de Koufra et le rond-point Henry Dunant :

- La réalisation sur 1,4 km d'une voie bus axiale avec un fonctionnement pendulaire avec le matin une utilisation en direction de Toulouse et l'après-midi et le soir en direction de Plaisance-du-Touch.
- Le réaménagement et mise en accessibilité des arrêts de bus Petit Marquis, Bois Joly, Cascade et Cabanon (avec la mutualisation des arrêts Marquisat/Petit Marquis – Sources/Bois Joly – Cascade/Domaine).
- En approche du giratoire Serment de Koufra, en direction de Toulouse entre la rue Berthelot et le rond-point, la réalisation d'un couloir bus leur permettant de remonter partiellement la congestion en heure de pointe

Sur la section avenue du docteur Grynfolgel :

- La réalisation d'un couloir d'approche en direction de Plaisance-du-Touch sur 150ml.

Sur la section du Chemin de Ramelet Moundi entre le rond-point Henry Dunant et le rond-point Pirac, le projet prévoit :

- La réalisation de près 650 ml de couloir bus latéral,
- L'aménagement des arrêts de bus République et Prat.

3. Le budget

Le coût global prévisionnel de l'opération concernant les réaménagements pour la ligne de bus n°67 et la mise en accessibilité des arrêts et l'aménagement de couloirs bus à Tournefeuille), est de :

- 3,7 M€ TTC pour l'avenue du Marquisat et l'avenue Grynfolgel soit environ 3,08M€ HT
- 1,5 M€ TTC pour le chemin de Ramelet Moundi soit environ 1,25M€ HT

Soit un total de 5.2 M€ TTC (4,3M€ HT).

4. Planning prévisionnel :

Les travaux d'aménagement des espaces publics se dérouleront en deux phases :

- Démarrage 1ère phase de travaux avenue du Marquisat et avenue du Docteur Maurice Grynfolgel : septembre 2024.
- Livraison 1ère phase de travaux avenue du Marquisat et avenue du Docteur Maurice Grynfolgel : printemps 2026.
- Démarrage 2ème phase de travaux Chemin de Ramelet Moundi : été 2026.
- Livraison 2ème phase de travaux Chemin de Ramelet Moundi : fin 2027.

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le programme de facilitation de la circulation des bus pour la ligne 67 pour un montant estimatif de 5,2M €TTC soit 4,3M€ HT.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de l'opération pour un montant de 5,2M € TTC soit 4,3M€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante sur le budget 2024 et suivant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES